

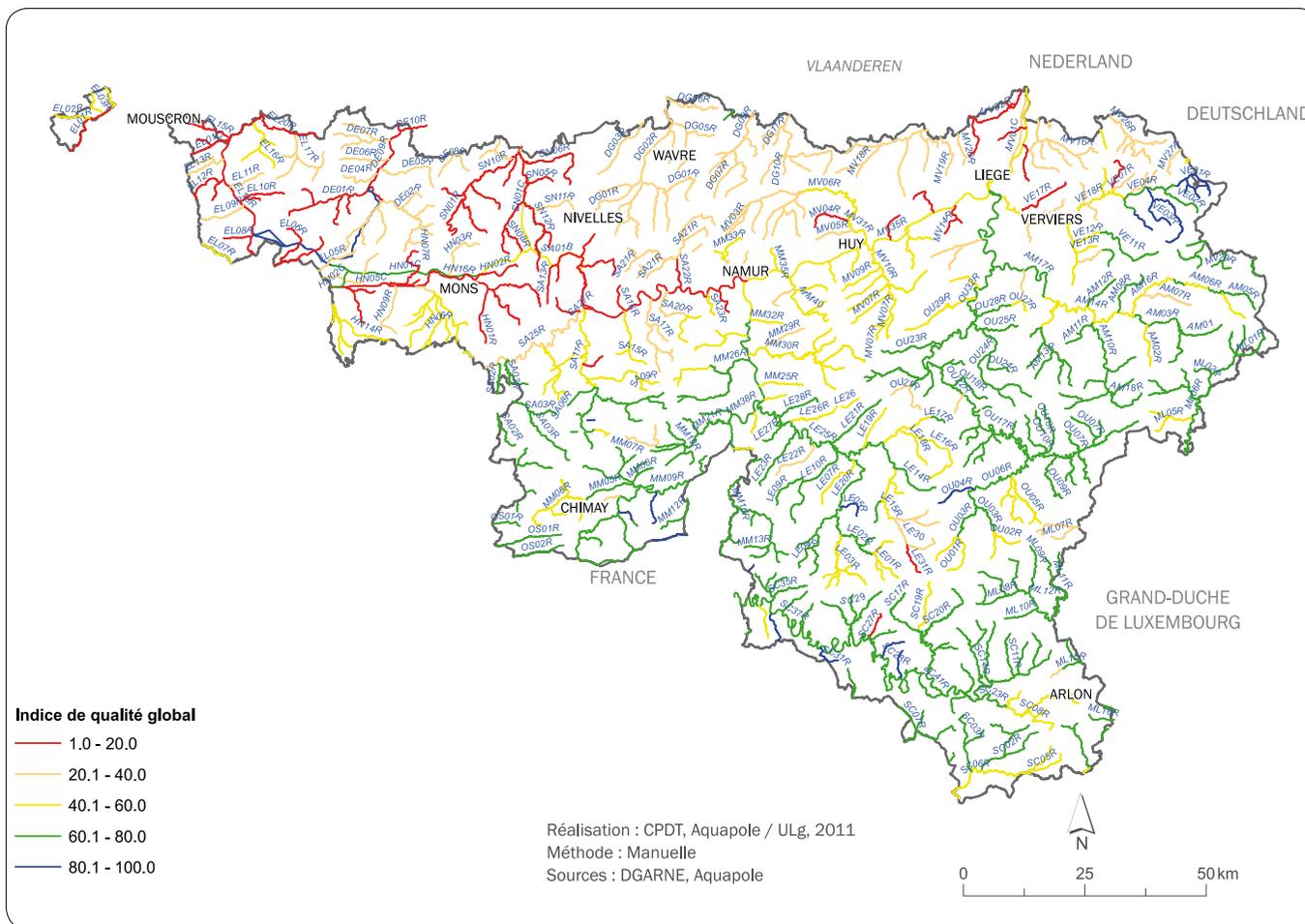
Qualité des eaux en Wallonie en 2005

L'objectif fondateur de la Directive-Cadre européenne sur l'eau est l'atteinte du « bon état » écologique et chimique de toutes les eaux communautaires d'ici décembre 2015. Le bon état écologique est basé sur la qualité biologique et la qualité physico-chimique des cours d'eau.

La carte reprend le réseau hydrographique de la Wallonie où sont reportés, masse d'eau par masse d'eau, les indices globaux de la qualité physico-chimique calculés par le modèle PEGASE (Planification Et Gestion de l'Assainissement des Eaux) utilisé depuis de nombreuses années en Wallonie.

On identifie aisément sur la carte les zones (essentiellement au sud du sillon Sambre et Meuse) où la qualité de l'eau est relativement bonne et celles où elle est mauvaise en 2005. La situation s'est globalement et sensiblement améliorée ces dernières années.

Indice de qualité globale des masses d'eau (année de référence 2005)



Qualité des eaux en Wallonie en 2005

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

L'indicateur a été calculé en utilisant le modèle PEGASE. Ce modèle intégré bassin hydrographique / rivières permet de calculer de façon déterministe la qualité des eaux des rivières en fonction des rejets et apports de pollution, pour différentes situations hydrologiques et en mode non-stationnaire sur plusieurs années. Il a été conçu également pour calculer de façon prévisionnelle les améliorations de la qualité de l'eau qui résultent d'actions d'épuration ou de réduction des rejets.

Méthode de classification :

Les centiles 90 des valeurs annuelles calculées ont été transformées en indices de qualité sur base :

- de la méthodologie utilisée par le SEQ-Eau français (Système d'Évaluation de la Qualité de l'eau) ;
- des valeurs provisoires des objectifs environnementaux pour la physico-chimie en Wallonie.

Un indice « moyen » par masse d'eau a alors été calculé. Les indices de qualité varient de la valeur 0 (plus mauvaise qualité) à la valeur 100 (meilleure qualité). Les limites de classe sont mises aux indices 20, 40, 60 et 80.

Principales données utilisées :

- digitalisation des cours d'eau (SPW-DGARNE)
- occupation du sol (CORINE)
- débits journaliers des rivières (SPW-DGO2-DGO3)
- cadastre de l'égouttage (SPGE)
- bilans aux stations d'épuration (SPGE)

- données de la taxe sur les rejets industriels (SPW-DGARNE)

Statistiques :

- Moyenne : 57
- Valeur minimum : 2
- Valeur maximum : 81

Sources des données :

- Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (SPW – DGARNE – DGO3)
<http://environnement.wallonie.be>
- Société Publique de la Gestion de l'Eau (SPGE)
www.spge.be
- Aquapôle ULG
<http://www.aquapole.ulg.ac.be>

Auteurs :

- E. Everbecq (ULg-Aquapôle)
e.everbecq@ulg.ac.be
- C. Blockx (CPDT, ULg-Aquapôle)
c.blockx@ulg.ac.be

Sous la direction de E. Sérusiaux (ULg-Lepur) et J.-F. Delière (ULg-Aquapôle).

Voir « Diagnostic territorial de la Wallonie, 2011 », CPDT, partie « Les secteurs », pages 53 à 234.

